

# Bréhat

Bulletin d'information municipale de Bréhat

infos

N°71 Juin 2017

## Sommaire

### Éditorial

Citoyens !

### Elections présidentielles

Résultats

### Nouveau véhicule communal

### Travaux

Bâtiment pour les services techniques

Préau et puits à l'école du bas

### Logement

### PLU

### Assainissement

Décision de lancer les travaux et financement

Début des travaux

Questions et réponses

### Vie quotidienne

Protection du voisinage contre le bruit

Elagage

Brûlage

Divagation des chiens

### Environnement

Opération poules/poulaillers

### Pêche

Pêche à pied

Pêcheurs plaisanciers

### Vie des îles

Festival «Les insulaires 2017» à Bréhat

L'hébergement pendant le festival

ID-îles

### Les oiseaux de l'archipel bréhatin

L'ibis sacré

### Information

Site internet de la commune

Diffusion de Bréhat Infos

### Numéros utiles

### Etat-civil

## Citoyens !



“ Dans certaines conversations auxquelles j’assiste entre mes collègues maires, il est parfois de bon ton de critiquer l’attitude des habitants qui se comportent plus en consommateurs qu’en citoyens dans leurs relations avec leur commune.

De telles attitudes peuvent naturellement se produire à Bréhat mais elles sont marginales.

A l’opposé, je trouve que notre île est une île citoyenne. J’en vois plusieurs signes :

- Lors de la récente élection présidentielle, le taux de participation à chacun des deux tours de scrutin a été élevé et supérieur à celui enregistré dans le département et dans le pays.
- Malgré la taille réduite de la population permanente, l’effectif des sapeurs-pompiers permet d’assurer notre sécurité. Les volontaires prennent sur leur temps d’activité et/ou de loisir pour assurer ce service. C’était également vrai quand le bateau de la SNSM était basé à Bréhat.
- Le tissu associatif, je le dis et je le répète, est particulièrement dense à Bréhat. Non seulement les associations sont nombreuses mais de plus elles couvrent un éventail d’activités très large. Elles sont actives toute l’année et ne manquent jamais de bénévoles même pour des tâches ingrates d’organisation et de rangement. Ceux d’entre nous qui ne passent qu’une partie de l’année sur l’île participent volontiers à ces activités.
- La solidarité insulaire n’est pas un vain mot. Il est naturel à Bréhat de venir spontanément en aide à des personnes qui en ont besoin temporairement ou de façon plus permanente. Les

malades et les personnes âgées ne manquent pas de visiteurs.

- La préparation du festival “Les insulaires”, qui aura lieu fin septembre, mobilise beaucoup de personnes d’horizons divers. Les responsables de l’association organisatrice nous ont indiqué qu’ils avaient été agréablement impressionnés par ce foisonnement de bonnes volontés.
- Les incivilités sont rares par rapport à d’autres communes.

D’une manière générale, on trouve toujours des habitants prêts à rendre service à leurs concitoyens sans calcul et de façon désintéressée.

C’est une vraie richesse pour notre commune.

Bien entendu, on pourrait me citer des contre-exemples. J’en ai évoqué moi-même dans mon éditorial du mois de décembre. Faire respecter la réglementation n’est pas plus aisé à Bréhat que sur le continent, c’est un euphémisme. Oui, il peut y avoir des comportements bruyants tard le soir ou des tronçonneuses et tondeuses en action le dimanche après-midi ou à des heures interdites. Oui, les points de collectes sont parfois utilisés pour déposer des déchets qui devraient être portés à la déchetterie.

Cependant, l’arbre ne doit pas cacher la forêt, ces comportements sont peu nombreux : Bréhat est une île citoyenne.

Dans l'actualité communale, les premiers travaux des nouvelles tranches d'assainissement ont commencé. Ils s'interrompent avant la saison estivale pour reprendre après le festival "Les insulaires". De nombreux épisodes favorables et défavorables ont émaillé ce dossier chronophage mais c'est le lot de beaucoup de projets communaux.

Le nouveau véhicule communal est arrivé. Électrique et adapté au transport des personnes à mobilité réduite, il était

attendu et rendra de nombreux services à la population.

Vous découvrirez les autres sujets, il y en a beaucoup d'autres, dans les pages intérieures et dans le cahier des conseils municipaux.

Je voudrais conclure sur le thème principal de cet éditorial : à Bréhat comme partout ailleurs, l'apprentissage de la citoyenneté se fait en famille et aussi beaucoup à l'école.

Le nouveau ministre de l'Éducation

nationale, Monsieur Jean-Michel Blanquer, a des attaches familiales et personnelles dans notre île. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles et éminentes fonctions au service des citoyens !

Bon été à tous !

Patrick Huet  
Maire

## Elections présidentielles — Résultats

	Premier tour 23 avril 2017		Deuxième tour 7 mai 2017	
Inscrits	446		446	
Votants	382	85,65%	371	83,18%
Blancs	6		25	
Nuls	0		9	
Exprimés	376	84,30%	337	75,56%
Candidats				
Dupont-Aignan	9	2,39%		
Le Pen	28	7,45%	57	16,91%
Macron	100	26,60%	282	83,68%
Hamon	34	9,04%		
Arthaud	2	0,53%		
Poutou	13	3,46%		
Cheminade	1	0,27%		
Lassale	3	0,80%		
Mélenchon	50	13,30%		
Asselineau	0	0,00%		
Fillon	136	36,17%		



## Nouveau véhicule communal

Le maire en compagnie de Denis Bredin, directeur de l'AIP, lors de l'arrivée du véhicule



Le 18 mai dernier le nouveau véhicule communal est arrivé.

Il s'agit d'un véhicule électrique de marque Nissan. En plus du chauffeur, il permet de transporter 5 personnes dont éventuellement une personne à mobilité réduite. Le véhicule bénéficie d'un équipement spécifique homologué.

Cette nouvelle voiture permettra de rendre des services à la population dans de meilleures conditions.

Les modalités d'utilisation du véhicule communal restent inchangées.

Il a bénéficié d'un financement particulier dans le cadre du programme TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte) signé entre le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer et l'AIP en décembre 2016.

L'ancien véhicule sera renvoyé sur le continent.

# Travaux

## Bâtiment pour les services techniques

Les agents de la commune ont réalisé l'agrandissement des bâtiments techniques. Le nouvel espace contient un atelier et une zone de garage. L'installation électrique a été dimensionnée pour permettre de recharger la batterie du nouveau véhicule communal.



## Préau et puits à l'école du bas

Les agents communaux ont également restauré le préau qui était en très mauvais état ainsi que le puits situé dans la même cour.



## Logement

Côtes d'Armor Habitat doit construire 4 logements sur un terrain viabilisé par la commune. Le bornage du terrain a été réalisé. Le diagnostic d'amiante du bâtiment actuel, préalable à la démolition, a également été réalisé.

L'architecte a déposé ses premiers plans.

Il est prévu : un T2 de plain pied (52 m<sup>2</sup>), un T3 de plain pied (65 m<sup>2</sup>), un T3 duplex (65m<sup>2</sup>) et un T4 duplex (79 m<sup>2</sup>).

Côtes d'Armor Habitat a revu de façon importante son calendrier prévisionnel puisque l'organisme prévoit désormais la mise en location au printemps 2019 !

## PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, une réunion a eu lieu en mairie le 16 mai dernier.

Il s'agissait de présenter aux personnes publiques associées qui le souhaitent le PADD (projet d'aménagement et de développement durables).

Les personnes publiques associées sont notamment la préfecture, le conseil régional, le conseil départe-

mental, la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer), les chambres de commerce et d'industrie, des métiers et de l'artisanat, d'agriculture.

Par ailleurs, vous pouvez toujours vous exprimer en mairie sur le registre destiné à recueillir vos observations et vos suggestions. Il est disponible à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture habituels.

## Assainissement

### Décision de lancer les travaux et financement

Le conseil municipal du 14 janvier 2017 a décidé le lancement des travaux d'assainissement collectif des 5 tranches (Krec'h Simon - Krec'h Tarec/ Kergoareva - Le Gardenno - Krouezen - Le Guerzido) pour lesquelles il avait attribué les marchés le 21 mai 2016.

Le montant global des travaux est estimé à 1 633 000 € (hors taxes) pour l'assainissement proprement dit. Il faudra y rajouter, le cas échéant, le

coût du remplacement de canalisations d'eau.

Le financement long terme sera assuré :

- par des subventions pour plus de la moitié du coût
- par la participation financière à l'assainissement collectif qui sera demandée à chaque raccordé (38 € par m<sup>2</sup> de surface habitable)

- par un emprunt à taux fixe pour 450 000 €

Le financement à court terme sera réalisé par la trésorerie de la commune et un prêt relais dans l'attente de la perception des subventions.

## Début des travaux

Les travaux d'extension de l'assainissement ont démarré par le secteur du Hent meur et de Krouezen. Le bureau d'étude a voulu éviter tout risque d'approvisionnement en eau de l'île Nord. Les travaux dans un autre secteur auraient nécessité de limiter le débit de l'eau au niveau de son arrivée sur l'île ou gêné l'activité estivale au Guerzido.

Sur ce secteur du Hent meur et de Krouezen, la société attributaire des

travaux, la Sarc, a mis en place deux équipes pour permettre la fin des travaux de génie civil au mois de juin.

La Sarc a rencontré des difficultés supérieures à celles qui avaient été anticipées. Une machine spécifique a dû être rapportée du continent en renfort. Par endroit, la roche est en effet particulièrement résistante. A titre d'illustration, en un jour, le chantier n'a pu progresser que de deux mètres.



Les travaux seront interrompus cet été. Les voies qui ont été ouvertes seront refaites, de façon temporaire ou définitive, selon le calendrier d'avancement.

Les travaux reprendront en septembre et s'interrompront en fin de mois pour le festival « Les insulaires ».

Le raccordement effectif à l'assainissement collectif n'interviendra, pour l'ensemble des zones, qu'au cours du premier trimestre 2018.

## Questions et réponses

**Pour une propriété située dans l'une des zones concernées par les travaux, le raccordement doit-il être immédiat ?**

Oui, en cas d'absence d'installation d'assainissement non collectif.

Si l'assainissement non collectif actuel n'est pas conforme, le délai est deux ans.

Si l'assainissement actuel est conforme, le délai est de 2 ans renouvelables 5 fois (maximum 10 ans).

**Quel est le coût du raccordement ?**

Les travaux de raccordement entre la propriété et le réseau public sont de la responsabilité du propriétaire et à sa charge.

Le propriétaire devra acquitter également une participation financière à l'assainissement collectif dont le montant actuel est de 38 € par m<sup>2</sup> de surface habitable.

**Ces travaux sont-ils supportés par le budget général de la commune ?**

Non, le budget de l'assainissement est un budget spécifique annexe.

Les travaux n'ont donc pas de conséquence sur le budget principal de la commune.

## Protection du voisinage contre le bruit : travaux de jardinage (tonde...), de bricolage...

L'arrêté préfectoral du 27 février 1990 réglemente le bruit, les travaux de bricolage et le jardinage (tondeuse à gazon). Il rappelle les règles de bon voisinage en la matière.

Il s'applique à Bréhat comme dans toutes les communes du département.

### Article 4 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuse ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

### Article 4 bis :

Les occupants des locaux d'habitations ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions

## Elagage

Les propriétaires d'arbres et de haies bordant la voie publique doivent les élaguer au droit de leur propriété.

Les pompiers de Bréhat ainsi que les employés communaux ont signalé des difficultés de circulation dues au non-respect de cette obligation.

En cas de non-respect de cette disposition, la prestation effectuée par les agents de la commune vous sera facturée.

pour que le voisinage ne soit pas troublé par le bruit émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de radiodiffusion et de télévision, instruments de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

### Article 5 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

## Divagation des chiens

L'arrêté municipal du 8 août 2002 stipule qu'il est interdit de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seul et sans maître. La divagation des chiens constitue un danger pour la sécurité des personnes, pour la circulation en général, pour les piétons et cyclistes en particulier. Plusieurs plaintes ont été déposées à la mairie. Nous demandons donc aux propriétaires de respecter cet arrêté faute de quoi des poursuites pourraient être engagées à l'encontre des contrevenants. Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a voté des tarifs concernant la capture et le gardiennage des chiens errants. Il pourra être fait ensuite appel à notre prestataire de service pour un enlèvement de l'animal.

## Opération poules et poulaillers



Pour aider les communes insulaires à mieux valoriser les déchets ménagers sur leur territoire, l'association Iles du Ponant a décidé d'agir en proposant aux habitants des îles du Morbihan et de Bréhat la possibilité d'acquérir un kit "Poules/poulaillers".

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte. Une convention a été signée entre l'AIP et le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer en décembre 2016.

Vous avez le choix entre 2 poulaillers (pour 2 ou 4 poules) :

- Poulailler individuel (pour un foyer de 4 personnes). Dimensions : 1,2 m x 1,2 m x 1,2 m
- Poulailler collectif (familles nombreuses, à partager entre voisins...). Dimensions : 1,5 m x 1,5 m x 1,5 m

L'inscription se fait sur le site de l'AIP : <http://www.iles-du-ponant.com/preservons-notre-environnement/dechets/achat-groupe-de-poules-et-poulaillers>

## Brûlage

Les feux, qui sont autorisés dans certaines conditions dans le cadre du règlement sanitaire départemental, peuvent être gênants pour le voisinage. C'est particulièrement le cas

s'ils débutent trop tôt, l'été, période pendant laquelle nous vivons plus dehors que le reste de l'année.

Nous vous demandons de ne pas commencer vos brûlages avant 20

heures et de veiller à ce qu'ils soient complètement éteints en tout début de matinée.

## Pêche à pied

Sur notre île, la pêche à pied est une activité très prisée des adultes et des enfants. Dès que l'on a pris connaissance des jours où le coefficient de marée est intéressant pour se livrer à son sport favori, le jour dit, on se prépare : la tenue à adapter selon les prévisions météorologiques, les instruments de pêche, différents selon le type de pêche que l'on va pratiquer, le panier en osier hérité des grands-parents que l'on protège avec grand soin, ou celui métallique acheté dans une boutique spécialisée. On ne part pas à l'aventure seul, on consulte l'heure de la basse mer. Comme la marée n'attend pas, on prend vite fait un en-cas.

Ces souvenirs sont restés dans nos mémoires, lorsque petits, on accompagnait les parents et amis, pour découvrir l'estran, patauger dans les mares, ramasser des coquillages, pêcher la première crevette ou le

crabe. Les grands, quant à eux se réjouissaient de cette partie de pêche à pied et de leur future récolte.

Mais chaque pêcheur se doit de respecter le milieu marin. Avec de bonnes pratiques de pêche, ce plaisir restera possible encore longtemps et pour tous les passionnés.

La pêche à pied est soumise à des réglementations qui répondent à plusieurs critères : respecter les tailles minimales de capture pour assurer la reproduction des espèces (ne pas oublier de se munir de la fameuse « réglette »), les périodes, les limitations de capture, les zones et les engins de pêche.

***“Pêcher intelligent, c’est pêcher durablement”***

Il faut respecter l’environnement. Les pierres doivent être soulevées et

non retournées. Elles doivent être remises à leur place avec précaution car les roches retournées sont une véritable menace pour les organismes. Ils peuvent mourir directement par écrasement ou indirectement parce que l'on va modifier leurs conditions environnementales. Des espèces disparaissent de cette façon. La pêche éco-responsable, c'est aussi adopter une technique de pêche douce, en évitant de « labourer » l'estran.

Sur notre île, vous pouvez consulter, à différents endroits, des panneaux qui vous précisent les tailles des mollusques et crustacés.

Depuis la nuit des temps, la mer a été une source importante de nourriture pour les hommes, mais les ressources ne sont pas inépuisables. Il faut y penser sur les lieux de pêche et ne prélever que ce que l'on consomme dans la famille et avec les amis.

## Pêcheurs plaisanciers

Le samedi 20 mai 2017, l'APPIB (Association des pêcheurs plaisanciers de l'île de Bréhat) organisait le congrès départemental de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers.

Deux personnalités éminentes du monde de la pêche étaient exceptionnellement présentes : Alain Cadec, député européen, président de la commission de la pêche au Parlement européen et président du conseil départemental des Côtes d'Armor et Jean Kiffer président de la FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France). Ce fut l'occasion de faire un tour d'horizon des sujets d'actualité.

Dans son mot de bienvenue, le maire, Patrick Huet, a salué l'action de l'APPIB et rappelé que *“l'histoire de notre île et celle de la pêche sont intimement liées”*.

L'organisation de la journée par l'APPIB, son président Patrick Decaen et les bénévoles de l'association, a été saluée par les participants.



De gauche à droite : Jean Kiffer, Claude Bougault (président départemental des pêcheurs plaisanciers), Patrick Huet, Patrick Decaen, Alain Cadec et Monique Nicolas (conseillère départementale du canton de Paimpol).

Photo : Babeth Cadoux

## Le festival «Les insulaires 2017» à Bréhat

À l'issue de la réunion publique de novembre dernier, l'assistance bréhatine venue nombreuse avait été enthousiasmée par le projet d'avoir été choisie pour organiser la 6<sup>e</sup> édition du festival «Les Insulaires» les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Le fil rouge des diverses animations avait été défini et proposait 6 groupes de travail. Les personnes intéressées par l'une ou l'autre animation ont pu faire connaître leur préférence en s'inscrivant à la fin de ce rendez-vous public. Depuis, les différents ateliers se sont réunis, ont élu lors de la première rencontre, leur référent, et ont commencé à réfléchir sur les activités leur incombant : le choix du menu du dimanche où se retrouvent les festivaliers et la nature des éléments servis en restauration rapide tout au long de ces 3 jours, les propositions d'animations dans les rues, les expositions, les groupes musicaux, les visites des sites, les promenades en mer pour découvrir notre île, la réalisation de la conférence la présentant, le matériel indispensable, important à se faire prêter, l'endroit à définir pour la partie sportive, où les représentants

des îles seront en compétition, et enfin, la question des hébergements à trouver pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les habitants des autres îles. Nous ferons un appel au bénévolat pour la durée du festival, pour aider aux différentes activités. Ces moments que nous allons vivre au cours de ces 3 jours seront, pour chacun et chacune d'entre nous, faits de belles rencontres avec nos amis des autres îles et renforceront des liens solidaires et durables entre nous.

L'organisation d'un tel événement demande, de la part de l'île qui reçoit et de ses habitants beaucoup de travail, afin que tout soit réussi. A toutes les personnes déjà mobilisées, la commune adresse de chaleureux remerciements.

<https://lesinsulaires.com>



## L'hébergement pendant le festival

Le groupe s'occupant de cette composante du festival a reçu un écho favorable de la part de la population. Néanmoins à ce jour, le nombre d'hébergements proposés est d'environ 460 et n'est pas suffisant pour répondre à la forte demande des îliens participants.

C'est un appel urgent qui est lancé pour trouver d'autres hébergements sur notre île. Nous adressons nos remerciements à toutes les personnes qui se sont signalées et qui vont accueillir des îliens pour l'occasion.

Vous pouvez vous signaler auprès de :

- la mairie de Bréhat ([iledebrehat@mairie-brehat.fr](mailto:iledebrehat@mairie-brehat.fr))
- Josette Alice, référente du festival ([josalice@hotmail.fr](mailto:josalice@hotmail.fr))
- Jean-Benoît Beven, organisation du festival ([jbbeven@yahoo.fr](mailto:jbbeven@yahoo.fr)), mobile : 06 38 43 34 30

Le formulaire est par ailleurs téléchargeable sur le site de la commune :

<http://www.iledebrehat.fr/>



## ID-îles

Nous avons eu l'occasion de présenter le projet ID-îles dans un précédent numéro (Bréhat Infos n° 68).

Le projet ID-îles (Initiatives et Développement des îles) est un programme de recherche débuté en 2011. Il est co-construit par l'Association des Îles du Ponant (AIP) et le laboratoire Géomer (Université de Bretagne Occidentale) dans le cadre d'un programme de la Région Bretagne.

Le projet ID-îles 2 (2014-2018) est en cours. Il concerne en particulier l'entrepreneuriat insulaire.

Dans ce cadre, le magazine ID-îles est une émission mensuelle de 26 minutes réalisées par deux géographes du programme ID-îles pour transmettre les résultats du programme de recherche, et diffuser les expériences et initiatives entre les îles du Ponant. Il est réalisé en partenariat et diffusé sur Tébéo, Tébésud et TVR.

Vous pouvez le retrouver à l'adresse suivante : <https://www.id-iles.fr/le-projet-id-iles/>

# Les oiseaux de l'archipel bréhatin

## L'ibis sacré



Photo Jacques Potier.

Jacques Potier remercie Michèle Le Cor de lui avoir signalé la présence de cet oiseau



Depuis son numéro 45 (février 2007), Bréhat Infos publie régulièrement une photo d'oiseaux réalisée par Jacques Potier. Nous rappelons aux amateurs d'oiseaux et/ou de belles images qu'ils peuvent consulter sur le site de la commune (<http://www.iledebrehat.fr/>) deux diaporamas.

## Numéros utiles

**SAMU 15**  
**POMPIERS 18**  
**POLICE 17**

**APPEL URGENCE EUROPÉEN**  
(met automatiquement en œuvre  
les n° ci-dessus) **112**

**CENTRE ANTI-POISONS**  
**RENNES 02 99 59 22 22**

**Mairie 02 96 20 00 36**  
Télécopie : 02 96 20 01 92

**Médecin Bréhat 02 96 20 09 51**

**Gendarmerie**  
**Paimpol 02 96 20 80 17**

**Petit train** **06 86 77 85 46**  
**routier**

## Information

### Site Internet de la commune



La commune dispose d'un site internet. Destiné à l'information des habitants et résidents, il est constamment mis à jour. Son adresse : <http://www.iledebrehat.fr/>.

Outre de multiples informations pratiques, vous y trouverez, dans leur intégralité, les procès-verbaux des séances de conseil municipal dès leur approbation. Et bien sûr, les derniers numéros de Bréhat Infos.

Si vous souhaitez être averti régulièrement par courriel des derniers articles publiés sur le site et, bien entendu, de la disponibilité de la version électronique de Bréhat Infos, inscrivez-vous directement sur le site.

### Diffusion de Bréhat Infos

Si vous habitez en dehors de Bréhat et souhaitez recevoir Bréhat Infos à domicile, déposez ou envoyez des enveloppes, de format A4 (21 x 29,7 cm), timbrées à votre adresse à la mairie. L'affranchissement actuel est de 2,92 euros pour le poids maximum (lettre verte). Bréhat Infos paraît trois à quatre fois par an.

Voir aussi la rubrique Site internet de la commune.

## Etat-civil

Seuls les actes inscrits dans les registres d'état-civil de la commune et les notifications de naissance hors commune sont répertoriés dans cette rubrique.

### Naissances

Luz, Lizbeth CAZ .....26 septembre 2016

Victor, Marc, François TARTAUT ..... 11 janvier 2017

### Mariages

Pierre, Jean, Joël VOLANT et Eléonore, Anne, Augustine TAILHARDAT ..... 29 avril 2017

Pierre-Marie, Alain TREMELOT

et Marie-Charlotte, Jeanne, Jacqueline LAVIGNE..... 27 mai 2017

### Décès

Bernadette, Jeannine LEROYER veuve MANCEAUX..... 13 janvier 2017

Jeanne, Marie, Madeleine, BRIDOUX veuve MEVEL ..... 22 février 2017

Roger, Louis, Marie COZLER ..... 13 mars 2017

Marie-Nancy, Pauline ACKER épouse CHABOT ..... 30 avril 2017